

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 05 octobre 2023

Convocation affichée le : 05 octobre 2023

Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN —
— Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU —
Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés :

Absents : Franck SAMSON — Marie-Hélène BRANDILLY

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération
2023/75**

Cession bande de terrain à Monsieur PREVOT et Madame JOURNIAC

La Commune de SAINT-THUAL est propriétaire d'une parcelle de terrain, B 1498 de 181 m², celle-ci longeant celle de Monsieur PREVOT Thomas et Madame JOURNIAC Hélène, parcelle B 1467.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que les anciens prioritaires ont fait construire une extension à leur garage, DP 035 318 23 B 0020, sur la parcelle de la Commune de SAINT-THUAL

Afin de régulariser le plan cadastral, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de céder la parcelle B 1498 de 181 m² au profit de Monsieur PREVOT Thomas et Madame JOURNIAC Hélène à raison de 0.3 € au m², soit un total de 54,30 €

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De céder la parcelle B 1498 au profit de Monsieur PREVOT Thomas et Madame JOURNIAC Hélène pour un montant de 54,30 €
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE